

Fiche RSST – Non-versement de l'indemnité de direction

Date du signalement : _____

Établissement : _____

Nom / fonction du déclarant : _____ – Directeur / Directrice d'école

Nature du fait signalé :

Non-versement de l'indemnité de direction sur la paie du mois de _____, alors que cette indemnité est contractuellement prévue et constitue une reconnaissance du travail spécifique lié à la fonction de direction.

Conséquences sur la santé et la sécurité au travail :

- Sentiment de dévalorisation et de non-reconnaissance du travail accompli.
- Atteinte au moral et augmentation du stress professionnel.
- Risque d'épuisement accru lié à la charge de travail déjà importante des directeurs/directrices.
- Climat anxigène et démotivant, avec perte de confiance envers l'institution.

Mesures ou actions souhaitées :

- Rétablissement immédiat du versement de l'indemnité de direction.
- Régularisation des sommes dues avec effet rétroactif.
- Communication claire et transparente sur les causes de cette situation pour éviter qu'elle ne se reproduise.